



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 947-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 22 août 2022, le règlement suivant :

947-01 – Règlement abrogeant le règlement 947 créant une réserve financière destinée au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection

QUE ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter, en date du 6 septembre 2022;

QU’il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU’il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 20 SEPTEMBRE 2022.

La greffière,

Me Catherine Adam, OMA